

L'ÉCLAIR

de Saint-Arnoult



Saint-Arnoult
en Yvelines

N°164

Janvier
2022

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

P. 6

SANTÉ

Maison médicale : « Début des travaux au printemps 2022 ».



P. 4-5

**Quelles
nouvelautés
pour 2022 ?**



P. 11 À 13

Les actualités.



P. 22

**Début de saison
à la Maison.**

Sommaire

- **Pratique** > Numéros utiles - P. 2
- **L'interview du Maire** - P. 3
- **Dossier** > Ce qui va changer en 2022 - P. 4-5
- **Ma ville** > La Maison médicale - P. 6
- **Environnement** > Comptez les oiseaux ! - P. 7 à 9
- **Économie** > Acteurs locaux - P. 10
- **Actualités** > On en parle - P. 11 à 13
- **Ma ville** > Le pass'déchèterie en mieux - P. 14
- **Enfance** > Animations de Noël - P. 15
- **Culture** > Programmation du Cratère - P. 16
- **Culture** > Le Wifi à la médiathèque - P. 17
- **Ma ville** > Histoire - P. 18
- **Ma ville** > Travaux - P. 19
- **Transparence** > Questions/Réponses - P. 20
- **Tribunes d'expression** - P. 21
- **Agenda** > Sortir - P. 22-23

PRATIQUE > NUMÉROS UTILES

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeunes	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde : - en journée : monpharmacien-idf.fr / de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610
78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

Police Municipale

CCAS

Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30

Passage de la balayeuse

24 janvier (secteur vert) / 25 janvier (secteur bleu)
26 et 27 janvier (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.

Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr



Madame le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Retrouvez le site internet de votre ville sur votre smartphone.

Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse ac@say78.fr

L'ÉCLAIR

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

Saint-Arnoult

Dépôt légal : Janvier 2022

Directrice de la publication :
Joëlle Jégat

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr



Imprimerie

OFFSET ECLAIR



L'édito du Maire.

Je pensais sincèrement que nous étions sur la bonne voie pour nous sortir de cette situation sanitaire compliquée. Les conditions climatiques, le relâchement dans la pratique des gestes barrières, le fait que la population ne soit pas totalement vaccinée, le retour des enfants à l'école, l'arrivée d'un nouveau variant en provenance d'Afrique du Sud seraient autant de raisons pour expliquer cette nouvelle vague de contamination et le retour à de nouvelles contraintes qui viennent émailler notre quotidien.

Attachée à la santé de nos concitoyens, alors que toute l'équipe municipale se faisait une joie de vous retrouver toutes et tous à la salle des fêtes du Colombier en janvier pour vous présenter ses vœux, nous préférons nous montrer prudents et reporter ce moment d'échanges à un moment plus propice. Il n'y aura donc pas de cérémonie des vœux le 21 janvier comme prévue. Croyez bien que nous le regrettons.

Sachez que l'équipe qui m'entoure est quotidiennement au travail. Son investissement est tel que les premiers résultats sont là. Vous découvrirez dans ce premier numéro de l'année de votre journal municipal, que les travaux de la Maison Médicale vont démarrer en 2022.

La redynamisation du centre-ville est également en marche. Nous regrettons la fermeture de l'Espace Coiffure avenue Henri-Grivot, mais c'est l'avancée logique du projet qui à terme va se traduire par la construction de logements et de cellules commerciales sur cet axe de la commune.

D'autres dossiers avancent. Mais loin de moi la volonté de faire des annonces tant que chacun d'eux n'est pas bouclé. Je comprends votre impatience mais ne souhaite faire aucune promesse à la légère. Notre commune n'en a que trop connu.

Notre police municipale a retrouvé un effectif de 4 agents, ce n'était plus le cas depuis près de 10 ans. Des moyens sont alloués à nos services techniques pour vous servir au mieux. De nouveaux agents sont récemment arrivés pour combler les départs mais aussi pour avancer sur les projets de « Petites Villes de Demain ».

En mon nom et au nom de toute l'équipe qui m'entoure, je vous adresse nos meilleurs vœux pour 2022.

Que cette nouvelle année vous apporte tout ce que vous souhaitez et vous garde en bonne santé.

Joëlle Jégat,

Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Passation au centre de secours.



Lundi 29 novembre, Mme le Maire a assisté à la prise de commandement du lieutenant Alain Oliver en qualité de chef de commandement du centre de secours de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Son prédécesseur Jean-Philippe Garnier a fait valoir ses droits à la retraite.

Arnaud Baguenier, 1^{er} vice-président du SEASY.



À l'occasion de l'intégration d'un membre de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au sein du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, Arnaud Baguenier, 1^{er} adjoint au maire, a été élu 1^{er} vice-président du SEASY. Il seconde Jean-Pierre Malardeau, le président.

Qu'est-ce qui va changer en 2022 ?



Hausses et baisses.

Selon les sujets, les bonnes nouvelles annoncent soit des baisses, soit des hausses. Le passage à l'année 2022 n'échappera pas à cette règle.



Le passage d'une année à l'autre est souvent l'occasion pour chacun d'entre nous de prendre de bonnes résolutions. C'est également à cette période qu'entrent en vigueur de nouvelles mesures mises en place par l'administration. Et pour 2022, qu'est-ce qui va changer ?

Économie

- **SMIC** : La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a annoncé le 15 décembre 2021 que la revalorisation automatique du salaire minimum au 1^{er} janvier 2022 sera de 0,9 %.

Prix du timbre

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 1,08 € à 1,16 €, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans

le même temps à 1,43 € (contre 1,28 €).

Crédit d'impôt pour les particuliers employeurs

Le gouvernement a généralisé la perception immédiate par les employeurs particuliers des aides et des crédits d'impôt dont ils bénéficient pour les services à la personne.

Dorénavant, les employeurs particuliers n'auront plus à faire l'avance de trésorerie.

Seront concernés dès janvier :

- les femmes de ménage,
- les jardiniers,
- les cours particuliers

Seront concernés à partir d'avril, les emplois via un prestataire. En 2023, devraient être concernés les emplois liés aux personnes âgées ou handicapées et en 2024 les gardes d'enfants.

Un tarif plancher national pour les salariés de l'aide à domicile

Le 9 novembre 2021, le Sénat

a voté en faveur d'un « tarif plancher » national de 22 euros par heure d'intervention des services d'aide à domicile en 2022.

Avec cette disposition, le gouvernement veut réparer les iniquités entre les départements, qui financent ces prestations via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Cela vise aussi à mieux rémunérer les salariés, dont les auxiliaires de vie auprès des personnes âgées.

Social-Santé

La CAF recouvre les pensions alimentaires

Afin de remédier aux pensions alimentaires impayées, le gouvernement a mis en place l'Agence de recouvrement et d'intermédiaire (Aripa). Géré directement par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), cet organisme collectera dès le 1^{er} mars 2022 la pension auprès de l'ex-conjoint pour la verser au

parent bénéficiaire. Les parents pourront refuser ce service.

La contraception 100 % remboursée pour les moins de 25 ans

Afin de faciliter l'accès des jeunes femmes à la contraception, sa prise en charge intégrale dès le 1^{er} janvier 2022 concernera toutes les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans et non plus seulement les mineures, comme c'est le cas actuellement. De plus, elles auront accès à :

- une consultation par an avec un médecin ou une sage-femme,
- des examens biologiques nécessaires,
- la pose des dispositifs de contraception et la contraception d'urgence hormonale.

La télésurveillance : la famille s'agrandit

Un petit nouveau dans la famille de la télé-médecine. Après la téléconsultation et la téléexpertise, la télésurveillance va être prise en charge par l'Assurance-maladie. Cinq maladies chroniques sont concernées par l'expérimentation en cours :

- diabète,
- insuffisance cardiaque, rénale et respiratoire,
- prothèses cardiaques implantables à visée thérapeutique

Complémentaire santé solidaire (CSS)

Elle sera attribuée automatiquement aux allocataires du RSA, afin de leur épargner des démarches supplémentaires redondantes. Les bénéficiaires du minimum vieillesse recevront automatiquement les documents de souscription, sans avoir à les réclamer. L'objectif est de limiter le taux de non-recours à la CSS, encore trop élevé.

Optique

Les orthoptistes, actuellement habilités à réaliser les examens de la réfraction (myopie, hypermétropie, etc.) mais pas à prescrire la correction, auraient enfin la possibilité de rédiger



et signer l'ordonnance pour des verres ou des lentilles. L'objectif est de décharger les ophtalmologistes, dont les délais de rendez-vous sont trop longs.

Automobile

Les bonus à l'achat de véhicules

Pour encourager la transition vers l'électrique, plusieurs mesures gouvernementales soutenant l'achat de véhicules propres sont prolongées en 2022. Le bonus écologique varie en fonction du type de véhicule acquis. Il s'élève ainsi à 27 % du prix d'achat d'un véhicule électrique de moins de 45 000 €, avec un plafond à 6 000 € pour les particuliers. Il sera réduit à 5 000 € à compter du 1^{er} juillet. Pour les véhicules électriques coûtant entre 45 000 et 60 000 € ainsi que pour les camionnettes électriques et les véhicules fonctionnant à l'hydrogène d'une valeur dépassant les 60 000 €, après le 1^{er} juillet, le bonus passera de 2 000 € à 1 000 €.



Le bonus à l'achat de 1000 € pour un véhicule hybride, sera supprimé au 1^{er} juillet.

La prime à la conversion pour soutenir l'achat d'un véhicule plus propre à condition de retirer de la circulation un véhicule ancien (antérieur à 2006 pour l'essence, 2011 pour le diesel) en l'envoyant à la casse est maintenue. L'aide s'élève à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable et à 3 000 € pour un véhicule thermique. La gamme de véhicules thermiques concernés va se réduire au 1^{er} juillet, avec un niveau d'émission de dioxyde de carbone maximal pour être éligible abaissé à 127 g/km (contre 132 g/km actuellement).

Des malus écologiques qui se durcissent

Les différents malus à l'achat d'un véhicule polluant vont augmenter en 2022. Le seuil du malus écologique a été fixé à 138g/km de CO2 émis en 2019. Au 1^{er} janvier 2022, il passera à 128g/km. Entre 2019 et 2021, la part des ventes de voitures malussées est passée de 35 % à 30 %.

Une taxe au poids va aussi entrer en vigueur. Celle-ci concerne les véhicules qui dépassent 1,8 tonne de poids à vide et peut se cumuler au malus écologique. Elle constitue une pénalité de 10 € par kg au-delà de 1 800 kg. En seront exonérés, les véhicules à hydrogène, électriques et hybrides rechargeables qui disposent de plus de 50 km d'autonomie en fonctionnement électrique.

Maison médicale : L'heure est à la construction.



Concrétisation.

Le sujet de la maison médicale suscite à juste titre beaucoup d'attente et d'impatience parmi les Arnolphiens. La construction de cette structure n'a jamais cessé d'être une priorité pour la municipalité.



La maison médicale n'est plus un projet mais bien une réalité depuis que le Département des Yvelines y a alloué la somme de 3,6 millions d'euros et a acheté à la commune le terrain nécessaire à sa construction au champ de foire rue Jean-Moulin. Il restait néanmoins à la nouvelle majorité municipale en lien avec IngénierY* et l'architecte à faire rentrer les plans du bâtiments dans cette enveloppe budgétaire. Après quelques adaptations du projet initial en tenant compte des besoins réels et des enjeux environnementaux, c'est aujourd'hui chose faite, le budget est respecté. C'est ce que l'architecte est venu présenter jeudi 16 décembre aux élus et aux futurs professionnels réunis au Colombier.

Quelle est la suite ?

L'échéancier a été donné par le directeur d'IngénierY. « Pour respecter le programme fixé par le Département, les travaux devront commencer au printemps. Aujourd'hui la priorité est de répondre aux attentes des professionnels de santé. Cette maison médicale répond à des besoins du territoire ».

Quelles sont les attentes ?

« À une certaine époque la commune comptait sept médecins généralistes. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que trois. Il est urgent que cette structure sorte de terre pour attirer de nouveaux médecins. L'ensemble des cabinets médicaux est pourvu de professionnels. L'attente est grande », revendique les médecins arnolphiens.

« Notre territoire est en déficit de soignants. Nous allons construire cette maison médicale en concertation avec les professionnels de santé pour répondre aux besoins de notre population. Nous souhaitons faire au plus vite. Prévoir l'aménagement des abords de la maison médicale est indispensable pour entamer la construction de l'équipement. Pour cela nous avons déjà lancé une consultation pour la conception des abords. Nous ouvrons les offres demain (ndlr : le 17 décembre). Le montant des travaux se chiffre à 850 000 € avec une subvention possible à hauteur de 50 % par le Département », argumente Arnaud Baguenier, 1^{er} adjoint au Maire.

* IngénierY est une structure opérationnelle du département des Yvelines pour aider les communes rurales dans la gestion de leurs projets.

Oiseaux des champs, des forêts et des villes : **comptez-les.**



À chacun ses plumes.

Ils font partie de notre quotidien au point de ne plus y prêter vraiment attention. Afin de suivre l'évolution des différentes populations d'oiseaux, une campagne nationale invite chaque citoyen à les compter depuis son jardin, son balcon ou encore dans un parc public.



Les migrateurs ont délaissé notre région pour des contrées plus chaudes et nos oiseaux sédentaires se font également très discrets. Finie la saison des amours, les oisillons ont pris leur envol...

L'absence de feuilles sur les arbres, la disparition hivernale des insectes, le froid, la faible lumière, la présence des prédateurs, eux-mêmes discrets, engendrent la méfiance chez les oiseaux ! La plupart sont donc difficiles à observer. Mais au détour d'un sentier vous pourrez croiser certains d'entre eux passant furtivement de branche en branche ou grattant le sol et parfois se déplaçant en bande.

L'hiver est une période difficile pour les oiseaux et beaucoup d'entre eux, qu'ils soient habitants des champs, des forêts ou des villes, aiment aussi les parcs, les jardins et les espaces verts environnants. Quelques-

uns viendront fréquenter avec assiduité les mangeoires.

Les 29 et 30 janvier, comptez les oiseaux

Janvier est la période idéale pour observer et compter les oiseaux


 AGIR pour la
BIODIVERSITÉ


MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE


VIGIENATURE
RENDRE LA NATURE PLUS PROXIMAIRE

PROCHAIN COMPTAGE LES 29 & 30 JANVIER 2022 !

PENSEZ À RÉSERVER 1H DE VOTRE WEEK-END !

Rendez-vous sur www.oiseauxdesjardins.fr






qui fréquentent les mangeoires. C'est le moment de l'année choisi par la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** et le **Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN)** pour vous convier à passer une heure, bien installés au chaud, ou pas, à participer au **comptage hivernal des oiseaux des jardins**.

Compter les oiseaux de votre jardin et apprendre à les identifier, c'est contribuer à un projet scientifique mené par la LPO et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Comment participer au comptage ?

- Prendre 1 heure de son temps le samedi 29 ou le dimanche 30 janvier.
- Le comptage est facile puisqu'on ne conserve que le chiffre le plus grand d'oiseaux de la même espèce vus ensemble.
- pour reconnaître les oiseaux et les compter, téléchargez les fiches de comptage. Le tout peut se réaliser en famille autour d'un chocolat chaud.

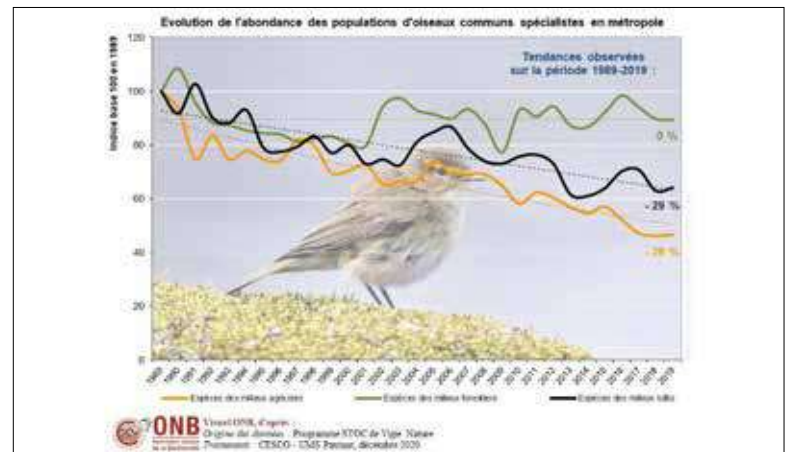
www.fiches.oiseaux.say78.fr

Votre contribution à cette expérience, dite science participative, permet de renseigner les tendances évolutives des populations de diverses espèces et en particulier des oiseaux résidant sur notre territoire national ou local.

Connaître l'évolution des populations d'oiseaux en France Pourquoi est-ce important ?

Le bilan des études concernant trente années de comptage des oiseaux en France à travers divers protocoles (STOC : Suivi Temporel

des Oiseaux Communs), fait état d'une disparition inquiétante des oiseaux spécialisés. Tandis que les espèces généralistes (pigeon ramier, mésange bleue, merle noir...) semblent en bonne forme (+19% depuis 1989), les espèces spécialistes des milieux urbains (-29%) et agricoles (-39%) voient leurs effectifs en chute libre sur la période 1989 - 2019. Les oiseaux spécialistes forestiers se maintiennent malgré de fortes disparités entre certaines espèces. Les causes du déclin des espèces spécialisées et de l'augmentation



Attention à ne pas confondre le moineau domestique avec le moineau friquet ou la mésange bleue avec la charbonnière. Un fascicule permet de reconnaître les différentes espèces d'oiseaux.

Fiche de comptage de l'Observatoire des oiseaux des jardins

Date d'observation : _____ Durée : de _____ à _____

Pour chaque espèce, ne noter que le nombre maximal d'oiseaux observés en même temps.

Saisissez vos observations sur : www.oiseauxdesjardins.fr

Fiche de comptage de l'Observatoire des oiseaux des jardins

des espèces généralistes sont de mieux en mieux connues et médiatisées. Face à ce constat il est nécessaire de mobiliser le plus de monde possible pour comprendre les mécanismes de ces changements et de communiquer pour interpeler et intéresser toutes les générations. Ces bilans des comptages participatifs sont suivis et publiés chaque année depuis 2014. Des fiches sur les espèces sont également disponibles.

Retrouvez le bilan des comptages depuis 2014 :

www.bilan.comptage.oiseaux.say78.fr

Retrouvez le bilan des 30 et 31 janvier 2021 :

www.comptage.oiseaux2021.say78.fr

« Le comptage de janvier 2021 a connu un record de participation : plus de 17 250 jardins ont participé

à cette opération ! Les nombres de données collectées et d'oiseaux observés restent eux plutôt stables, respectivement 145 165 données et 541 422 oiseaux. »

Quelles sont les espèces les plus nombreuses ?

Le Moineau domestique, la Mésange charbonnière et la Mésange bleue sont, comme toujours, les espèces observées le plus abondamment dans les jardins lors du comptage. Près de 120 000 Moineaux domestiques ont ainsi été dénombrés, 50 000 Mésanges charbonnières et 43 000 Mésanges bleues. »

Nous aidons les oiseaux, preuve en sont les rayons bien remplis des magasins et des jardineries offrant toute une panoplie de graines, de mangeoires et de nichoirs. Attention certaines règles sont à respecter pour le bien-être de nos compagnons ailés.

Ainsi, la LPO préconise un nourrissage seulement durant la mauvaise saison, en période de froid prolongé. Le nourrissage peut globalement être pratiqué de la mi-novembre à fin mars. Il n'est pas conseillé de nourrir les oiseaux au printemps et en été. D'une part car beaucoup d'entre eux deviennent insectivores à

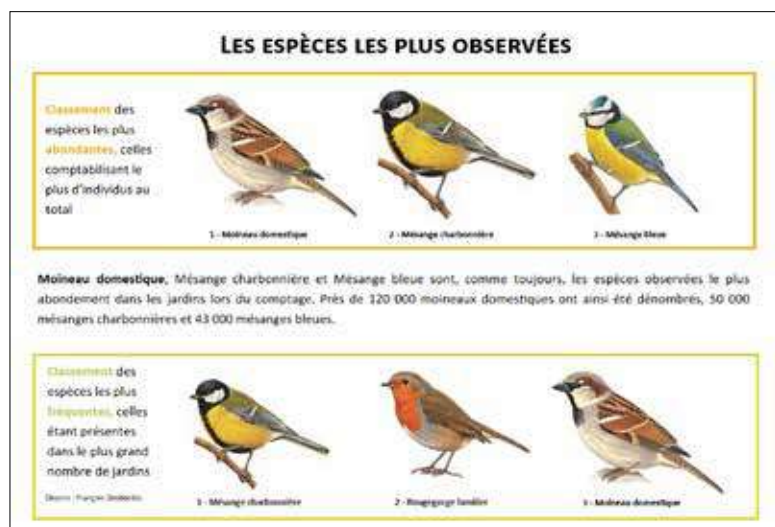
Pour suppléer à cette disparition, disposer des nichoirs adaptés aux oiseaux cavernicoles est une solution facile et efficace à mettre en œuvre. Des modèles prêts-à-poser existent mais il est très valorisant de les construire soi-même et d'associer des enfants à cette activité.

A chaque oiseau son nichoir !

Quel bois utiliser, comment le protéger, quelle taille, quel diamètre d'ouverture selon l'espèce, où le placer, comment le fixer, quand le fixer... ?

Trouver toutes les réponses à ces questions à l'adresse :

www.conseils.nichoirs.say78.fr



Quelles sont les espèces le plus fréquemment observées

La Mésange charbonnière est présente dans 80% des jardins. Le Rouge-gorge confirme pour la troisième année consécutive sa place de seconde espèce la plus fréquente. Le Moineau domestique remplace la Mésange bleue dans le trio de tête. En moyenne ce sont 31 oiseaux qui ont été observés par jardin. Il s'agit du chiffre le plus bas depuis le lancement de cette opération en 2013.

Mangeoires, abreuvoirs et nichoirs

Nous aimons voir les oiseaux et beaucoup d'entre nous possédons un jardin ou un balcon pouvant accueillir une mangeoire.

cette saison, et d'autre part, afin de ne pas créer de relation de dépendance vis-à-vis des jeunes oiseaux de l'année qui doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes.

Retrouvez-les conseils sur : www.nourrissage.oiseaux.say78.fr

De nombreux oiseaux, comme les Mésanges, édifient leur nid dans une cavité : arbre creux, trou dans un édifice ou sous un toit... Malheureusement, ces cavités naturelles se raréfient de façon alarmante car les arbres creux sont arrachés, les bâtiments rénovés... Même si le milieu offre des ressources alimentaires suffisantes, il ne présente alors plus les sites favorables à la nidification.



Le respect de quelques règles est essentiel pour rendre habitable un nichoir selon l'espèce choisie.



Les bus de la SAVAC passent au gaz...



Agir en faveur de l'environnement ressemble encore pour nombre d'entre-nous à des souhaits pas toujours assortis d'actes. Pourtant ici et là, des actions sont menées pour ménager l'avenir de la planète. Il est donc bon de relater une action concrète, surtout lorsqu'elle est menée sur notre territoire.

Ainsi, sur les hauteurs de la commune, du côté de la Butte Ravanne, la SAVAC va convertir sa flotte autocars à la propulsion au gaz naturel. Une conversion énergétique financée par Île-de-

France Mobilités. « Aujourd'hui, nos quelques véhicules actuellement au gaz sont contraints de se rendre à Marcoussis pour faire le plein. Avec l'arrivée du gaz de ville chez nous, à terme au 1^{er} janvier 2023, notre flotte constituée actuellement de 52 véhicules au gasoil, ne comptera plus que 29 véhicules au gaz. Cela occasionnera moins de trafic pour les riverains, moins de bruit et moins de pollution. Le gaz nous sera livré comme chez les particuliers, il n'y aura pas de stockage sur place », précise Géric Bigot président de la Savac.

...et le réseau de distribution de gaz se renforce.

Pour accompagner cette transition énergétique, GRDF, le transporteur de gaz, doit renforcer son réseau de distribution, afin de permettre l'alimentation de ce nouveau client.

Cet accompagnement passe par deux périodes de travaux sur le réseau de gaz existant.

Ils se dérouleront du 10 janvier au 28 février rue de l'Aleu puis en mars à l'angle des rues des Chatras / la Martinière et au niveau du rond point de la Butte de la Ravane.

Durant ces travaux la circulation

et le stationnement seront régulés sur la zone en chantier :

- les voitures ne pourront pas stationner
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation sera alternée

Ces travaux entièrement à la charge du distributeur d'énergie GRDF occasionneront une coupure de la fourniture du gaz. Chaque client sera prévenu 48 heures à l'avance par GRDF et son prestataire, la société SPAC, spécialiste de la construction et la maintenance des réseaux de transport et de distribution d'eau et d'énergie.



Espace Coiffure a baissé le rideau.



Depuis le 20 décembre 2021, le salon Espace Coiffure, sis 3 avenue Henri-Grivot est définitivement fermé. C'est avec émotion que la cheffe d'entreprise Sandrine Poignonec a dit au revoir et a remercié ses clients et clientes pour ces 27 années de fidélité. Jeanne, son assistante, était à ses côtés depuis 12 ans. Les deux femmes garderont de merveilleux souvenirs de leur passage à Saint-Arnoult. Cette fermeture intervient dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et plus particulièrement de l'avenue Henri-Grivot. Le projet immobilier amené à sortir de terre le long de cette artère de la commune prévoit la création d'habitations et des espaces commerciaux.

Police municipale : de retour à 4 agents.



La police municipale est placée sous l'autorité de Madame le Maire. En lien avec la gendarmerie, les agents municipaux veillent à la tranquillité et à la sécurité des Arnolphiens.

Cela faisait près de 10 ans que notre police municipale ne comptait plus que 3 agents dans ses effectifs.

Un retour à quatre policiers est ainsi un meilleur service rendu aujourd'hui à la population. Les patrouilles pédestres et à V.T.T. sont renforcées et les plages horaires de service étendues.

Au quotidien, la police municipale collabore avec la brigade territoriale de la gendarmerie ainsi qu'avec le peloton d'autoroute. Un point avec les trois entités et Mme le Maire se tient chaque trimestre.

Un portail numérique permet à chaque citoyen de déclarer son absence dans le cadre de l'Opération Tranquillité Absences. Ainsi, la police municipale inclut la visite des abords de votre domicile dans ses rondes.

Ce portail permet aussi de pré-déclarer la possession d'un chien catégorisé et de signaler un objet perdu.

Une seule adresse :
portail-pm.say78.fr

Contact : Place du Jeu de Paume, accès sous la médiathèque.

78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Tél. : 01 30 59 30 17

Mail : pm@say78.fr

Le bureau de la Police municipale est ouvert :

Lundi : 8 h-12 h - 13 h-17 h

Mardi : 8 h-12 h - 13 h-17 h

Mercredi : 8 h-12 h - 14 h-17 h

Jeudi : 8 h-12 h - 13 h-17 h

Vendredi : 8 h-12 h - 13 h-17 h

Suis-je inscrit sur la liste électorale ?



Les 10 et 24 avril 2022, les électeurs seront appelés à élire un nouveau président de la République. Ils seront de retour aux urnes pour les législatives les 12 et 19 juin. Quelles sont les démarches pour s'inscrire sur la liste électorale ?

Dois-je m'inscrire avant le 31 décembre ?

Depuis août 2016, l'Institut National des Statistiques et Études Économiques (INSEE) gère le Répertoire Électoral Unique. La limite d'inscription sur la liste électorale n'est plus au 31 décembre, mais le 6^e vendredi précédent l'élection.

Pour le scrutin des 10 et 24 avril vous avez donc jusqu'au 4 mars 2022, et jusqu'au 6 mai pour les

législatives des 12 et 19 juin.

Autre intérêt, il n'est plus utile de se déplacer en mairie pour s'inscrire sur la liste électorale. Pour vérifier si vous êtes bien un électeur de Saint-Arnoult-en-Yvelines, rendez-vous à l'adresse election.say78.fr Si ce n'est pas le cas, le site vous invite à vous inscrire.

J'ai 18 ans, dois-je m'inscrire ?

Tout jeune recensé à Saint-Arnoult-en-Yvelines à l'âge de 16 ans est automatiquement inscrit sur la liste électorale de la commune. Si le recensement s'est effectué sur une autre commune, utilisez l'adresse election.say78.fr pour changer votre domiciliation.

Préinscriptions scolaires dans les écoles maternelles

Année scolaire 2022-2023.



Les préinscriptions scolaires pour les enfants nés en 2019 auront lieu en Mairie, au Service Scolaire, du lundi 17 janvier 2022 au vendredi 4 mars 2022, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Afin de procéder à cette préinscription, vous devez remplir un dossier.

Documents à fournir pour compléter le dossier :

- Livret de famille (pages des parents et pages des enfants)
- Pièces d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- Carnet de santé, pages des vaccins
- Si PAI, dossier à retirer au centre médico-scolaire de Rambouillet et à faire remplir par le médecin de l'enfant
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Avis d'imposition ou de non-imposition N-2
- Dernière attestation de paiement CAF
- En cas de séparation, copie du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant et l'accord impératif des responsables légaux

Il faudra ensuite prendre rendez-vous avec le service scolaire au 01 30 88 25 35 pour déposer ce dossier.

Collecte des sapins.



La commune entreprend la collecte des sapins dès le lundi 10 janvier 2022 sur les points de collecte suivants :

- rue des Grands Meurgers,
- rue Jean-Moulin,
- place du Général Leclerc au pied du sapin municipal
- jardin des Simples rue du Bon Saint-Arnoult,
- rue du Porc Epic,
- rue de l'Arbalète,
- rond-point Maurice Dejean,
- rue de la Baraderie,
- avenue de la Pierre Saint-Marc,
- rond-point du docteur Rémond

Les sapins doivent être exempts de plastique et emballage. Les sapins floqués sont acceptés.

Pour les sapins vivants, en container, ils sont à déposer aux mêmes endroits. Ils seront plantés par les services municipaux sur les espaces naturels de la commune.

L'histoire se transmet.



Le mois dernier l'Éclair relayait dans sa page consacrée aux établissements scolaires de la commune, l'intérêt des élèves de Mme Dupuy de l'école élémentaire Guhermont pour le passé ferroviaire de la commune. Afin de satisfaire leur soif de savoir,

Patrick Rieder, Arnolphien et membre de la société historique auteur de l'ouvrage « L'histoire de la ligne nouvelle Paris-Chartres par Gallardon et Saint-Arnoult-en-Yvelines » a fait son retour en classe pour répondre à leurs questions. Une bien belle manière de transmettre son savoir.

Et un de plus !

Ce qui porte à 50 le nombre d'arbres plantés sur la commune par les agents des services techniques de la mairie au mois de novembre. Après les 49 grands Aesculus, Prunus sp., Pyrus sp., Malus sp. et Sorbus sp plantés rue Jean-Moulin, un magnifique Catalpa a trouvé place rue des Remparts, face à l'office communautaire de tourisme. On a hâte de découvrir ses fruits en forme de gousse cylindrique très longue.



Renouvellement du quotient familial pour l'année 2022.



Si vous souhaitez faire calculer votre quotient familial pour l'année civile 2022, merci de vous présenter au service scolaire muni des documents suivants :

Pour chaque personne composant le foyer

- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (avis primitif pour les personnes imposables et avis de situation déclarative pour les personnes non imposables)
- Une attestation de paiement de moins d'un mois des prestations familiales (à imprimer depuis le site internet de la CAF).
- Le cas échéant : le jugement de divorce ou de séparation. Dans le cas d'une garde alternée, chaque parent doit venir faire calculer son tarif.

Le calcul du quotient familial est à réaliser jusqu'au 15 janvier 2022.

Les dates évoquées ci-dessus sont impératives. Les dossiers déposés après la date limite ne seront pas pris en considération au 1^{er} janvier 2022. L'application du quotient familial, les réductions de tarifs qu'elle implique, ne prendra effet qu'au 1^{er} du mois suivant la date du dépôt du dossier « complet », sans effet rétroactif.

Noël autour d'un conte.



La médiathèque «Les yeux d'Elsa» a fait salle comble mercredi 1^{er} décembre pour son spectacle de Noël. Le personnage principal Pierre était entouré de son grand père, d'instruments de musique et de quelques animaux de la forêt. Fort heureusement le loup n'a pas pointé son museau. La participation du jeune public a été total y compris pour le goûter mis en œuvre par les bibliothécaires.

Retour du **Téléthon.**

Jolie initiative que celle menée par la jeune association Saint-Arnoult Randonnée à l'occasion du Téléthon. Au programme les bénévoles avaient inscrit trois randonnées dont une destinée à la famille. Si les marcheurs ne se sont pas montrés nombreux, la générosité des Arnolphiens a permis de récolter 400 €. Ce bilan encourageant mobilisera à nouveau les bénévoles de l'association pour l'édition 2022.



En 2022, le même pass'déchèterie **en mieux.**



Mise aux points.

Dès janvier, l'accès à la déchèterie sera quantifié à partir d'un nombre de points en fonction du véhicule utilisé. Cette démarche assure toujours un accès aussi facile au service.



A compter du 1^{er} janvier 2022, les conditions d'accès aux déchèteries de Sitreva évoluent pour tous les usagers du territoire. Ils pourront toujours utiliser leur pass'déchèterie actuel.

Plus facile

Les particuliers disposeront d'un compte crédité de 50 points chaque année, automatiquement et gratuitement. Les apports en déchèterie seront comptabilisés en points.

Comment se calculera la valeur d'un apport pour un particulier ?

La valeur de l'apport sera fonction du moyen de transport utilisé. Seule exception : si l'apport contient des produits chimiques, un supplément de point sera appliqué à raison de 1 point par 10 kg.

Quelques exemples

Les usagers particuliers pourront effectuer dans l'année :

- 50 apports dans une voiture de tourisme ou une petite remorque,
- 25 apports dans une voiture de tourisme + petite remorque,

- 8 apports dans un grand utilitaire,
- 1 apport dans un petit camion et 40 apports avec une voiture de tourisme.

Points clefs

Finis les volumes hebdomadaires

Les usagers pourront organiser librement leurs apports en fonction de leurs besoins, sans limitation de volume, et cela dans toutes les déchèteries de Sitreva.

Un compte, plusieurs cartes

Si plusieurs membres d'un même foyer viennent régulièrement en déchèterie, ils pourront lier un nouveau pass'déchèterie à leur compte, sur simple demande depuis leur « espace » sur sitreva.fr

Achat de points

Si le solde de 50 points ne suffit pas, il leur sera possible de créditer leur compte en points supplémentaires, selon

le tarif en vigueur, depuis leur « espace ».

Un service connecté

Grâce à leur « espace » sur sitreva.fr, les différentes catégories d'usagers pourront gérer leur pass'déchèterie et accéder à toutes les informations relatives à leur compte et à leurs apports.

Paiement en ligne

Le paiement en ligne leur permettra de créditer leur compte en points supplémentaires.

Mise à jour rapide de leurs données

Les usagers pourront procéder à la mise à jour de leurs données personnelles : déménagement, changement de nom... ou encore déclarer la perte d'un pass'déchèterie, demander l'attribution d'un pass'déchèterie supplémentaire ou demander son renouvellement.

Enfin, ils pourront y retrouver leur carte pass'déchèterie dématérialisée.

L'ensemble des fonctionnalités sera disponible en janvier 2022.

Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme • Rubrique 11 de votre carte grise • SP 	1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique 11 de votre carte grise • SP • Rubrique 12 de votre carte grise • CCFE • Rubrique 12 de votre carte grise • PTAC ≤ 2,1 t	3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique 12 de votre carte grise • CCFE • Rubrique 12 de votre carte grise • PTAC > 2,1 t et ≤ 2,5 t • Fourgon plateau	6 Pts
Petit camion • Rubrique 12 de votre carte grise • CCFE • Rubrique 12 de votre carte grise • PTAC > 2,5 t et ≤ 3,5 t • Rubrique 12 de votre carte grise • CCFE • Fourgon plateau (Haut)	10 Pts
Petite remorque • Simple essieu	1 Pt
Grande remorque • Double essieu	3 Pts
Autre moyen	1 Pt

Noël dans les yeux des enfants.

Les activités de Noël ont fait briller les yeux des plus petits et ravis les plus grands face à ces regards émerveillés.



60 enfants de l'accueil de loisirs du mercredi ont revisité le Petit Chaperon Rouge rien que pour leurs parents.



Orientation, mémorisation, repérage ont été sollicités chez les élèves du Jeu de Paume.



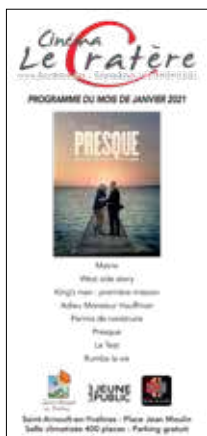
Les associations de parents d'élèves se sont mobilisées au profit des enfants, APESAY à Guhermont et FCPE à Camecasse.

Le Père Noël est allé à la rencontre des écoliers.

La venue du Père Noël à la mairie a été assortie d'une photo souvenir, d'un tour de poney et d'un chocolat chaud.



Le cinéma Le Cratère retrouve sa programmation mensuelle !



À l'affiche.

Donner à son public une visibilité sur les films prochainement à l'affiche a toujours été l'objet du flyer du Cratère, distribué à plus de 24 000 exemplaires chaque mois. Il est de retour !



104

le nombre d'entrées au Cratère pour l'avant-première du film « Presque », soit le record national devant 48 autres cinémas dont d'illustres salles parisiennes.

La dernière brochure mensuelle du programme de notre cinéma date de février 2020, avant le confinement généralisé du pays. Depuis la réouverture par jauge, le port du masque puis de nouveau une fermeture et la dernière réouverture en date du 19 mai 2021, l'industrie mondiale du cinéma se montre prudente. Un film coûte cher et se doit de remplir les salles pour être rentabilisé.

Une équation qui se soldera pour certains films par une distribution non pas en salle, mais sur des plateformes de vidéo à la demande. Une démarche qui mettrait un coup de grâce aux salles, si elle venait à se

généraliser. Fort heureusement, le plaisir de se faire une toile dans une salle persiste, leur laissant espérer encore de beaux jours.

Pour autant, depuis la réouverture des salles, les programmeurs de films scrutent la fréquentation et modulent leur programmation non plus au mois mais à la semaine, leur permettant de l'ajuster à l'évolution sanitaire.

Ce mode de programmation mis en place au Cratère depuis le mois de mai prive aussi les cinéphiles du sud-Yvelines d'une vision à moyen terme des films à venir. Cette programmation hebdomadaire empêchait l'édition du dépliant attendu chaque mois par les cinéphiles et distribué à hauteur de 24 000 exemplaires

dans l'Éclair mais aussi dans les boîtes aux lettres de 25 communes avoisinantes.

Autant dire que notre salle a vu sa fréquentation baisser. On compte actuellement près de 12 000 entrées en 2021, comme en 2020, contre 46 341 en 2019. Soit une chute de 73 % du taux de fréquentation !

Afin de répondre au mieux à la demande, tout en restant prudent, le flyer du Cratère revient dès ce mois de janvier dans une version allégée et prévisionnelle.

Les horaires des séances seront à retrouver sur notre site internet lecratere.net et sur notre page Facebook.

Le wifi est disponible à la médiathèque.



Connectée.

En vous offrant le Wifi, votre médiathèque étend votre horizon en vous donnant accès à la plus grande source d'information : le Net.



Depuis quelques semaines, les lecteurs, notamment ceux qui plongent dans les document pour y puiser des informations nécessaires à la construction de documents de travail, peuvent compléter le champ de leur recherche au net, à partir de la connexion wifi présente désormais à la médiathèque. Un nouvel outil apprécié également par les parents en attente de leurs bambins captivés par l'un des nombreux ateliers mis en place par les bibliothécaires.

LES ANIMATIONS DE JANVIER

La dictée de Sylvie !

Mardi 4 janvier : 18h30-20h

Retrouvez le plaisir d'améliorer votre vocabulaire, votre grammaire, les tournures de phrases ... et ce, dans une ambiance très conviviale. Que vous soyez débutants ou confirmés, vous êtes attendus avec grand plaisir !

Sur inscription - gratuit

Cœur de médiathèque

Jeudi 6 janvier : 10h-11h30

Un problème de véhicule pour venir à la Médiathèque ? Le CCAS se charge de venir vous chercher gratuitement à votre domicile pour échanger quelques mots et quelques livres avec les bibliothécaires pour un moment en toute convivialité.

Réservation auprès du CCAS au 01.30.88.25.20

BB lecteurs

Mardi 11 janvier :

9h15 et 10h30

Samedi 15 janvier : 10h30

Animation d'éveil culturel à travers le livre destinée aux enfants de moins de 3 ans. Elle sensibilise et familiarise l'enfant au livre, en l'aidant à développer son langage, sa curiosité et son écoute.

Sur inscription - Gratuit

Atelier créa' lecture

Mercredi 26 et samedi

29 janvier : 10h30-11h30

Ce rendez-vous réunit la lecture et l'art créatif pour les 3/6 ans.

Sur inscription - gratuit

Atelier zéro déchet

Mercredi 12 janvier :

10h30-11h30

Bee wrap : enfant dès 7 ans accompagné d'un adulte (animation proposée par Emilie Lucas - Le carnet de Milie)

Le bee wrap a pour définition « emballage en cire d'abeille ». Le concept nous vient des États-Unis. Il permet de se défaire du film plastique et de l'aluminium d'où l'idée de ce substitut zéro déchet.

Ce film alimentaire écologique est constitué d'un tissu de coton bio enduit de cire d'abeille.

Cette substance couvrante a été choisie pour son pouvoir adhésif, mais aussi ses vertus antibactériennes naturelles qui permettent de conserver les aliments dans les meilleures conditions. Sa fabrication est artisanale et écologique.

Venez découvrir !

Sur inscription - gratuit

Les prochaines navettes en provenances du réseau des médiathèque auront lieu les

- Mardi 4 janvier
- Mardi 18 janvier
- Mardi 1^{er} février

Restez connectés à la médiathèque via Facebook !



Les devoirs du Maire dans le passé.



Au fil des mois.

Depuis toujours, le premier magistrat d'une commune est astreint à des obligations.

Si elles ont quelque peu évolué au fil du temps, certaines d'entre-elles en vigueur sur la période allant de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, époque au cours de laquelle chaque mois de l'année correspondait à des devoirs, n'en demeurent pas moins toujours d'actualité.

En voici un extrait.



Janvier

Au début de l'année, le maire doit fournir à la sous-préfecture un état des vaccins pratiqués au cours de l'année précédente, des indigents aidés, du mouvement de la population, des enfants en nourrice et des étrangers dans la commune.

Février

Le maire doit publier l'arrêté préfectoral ordonnant l'échenillage. Il doit s'assurer qu'il est exécuté, dresser procès-verbal des contraventions si ce n'est pas fait, et faire écheniller, aux frais des contrevenants.

Mars

Le maire doit veiller à la destruction des hannetons

dont les larves vivent en terre et dévorent les racines.

Avril

Pour le 8 mai, le maire doit arrêter et publier le programme de la fête nationale de Jeanne d'Arc.

Mai

Le maire doit veiller à l'échardonnage (arrêté préfectoral du 4 novembre 1889).

À l'approche des chaleurs, le maire doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher la divagation des chiens et la propagation de la rage.

Juin

Le maire se doit d'adresser au juge de Paix ses propositions pour la fixation des périodes de distillation dans la commune.

Juillet

Afficher l'arrêté relatif au glanage. S'il n'en existe pas, le maire en prendra un dans lequel il s'attachera à :

1. Protéger suffisamment les droits des propriétaires de moissons.
2. Réglementer le glanage de manière à ce qu'il profite seulement aux indigents hors d'état de travailler.
3. Avoir soin d'indiquer dans l'arrêté les heures de glanage.

Août

Chaque trimestre, il fait envoyer à la sous-préfecture les statistiques sanitaires fournies par les instituteurs.

Septembre

Le maire est tenu de faire la visite des fours et des cheminées de toutes les habitations et usines de sa commune pour en constater l'état et contraindre le cas échéant à effectuer les réparations.

Octobre

Si les ressources du bureau de bienfaisance le permettent, faire distribuer avant l'hiver des vêtements chauds aux élèves indigents, faire distribuer du bois et du charbon aux familles indigentes qui en ont besoin.

Novembre

Fin des visites des fours et cheminées, un procès verbal est dressé.

Décembre

Le maire adresse à l'agent forestier local l'état des bestiaux possédés par chaque usager en ayant soin de distinguer ceux qui servent au propre usage de celui-ci « dont il fait le commerce ».

Source : Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

« Le Maire est tenu de faire la visite des fours et des cheminées... »

Un mois de travaux aura été nécessaire rue Jean-Moulin pour tenir le Cratère à l'abri des prochains gros orages. En prévision d'un hiver neigeux, un nouveau tracteur complète la panoplie des moyens municipaux.

C'est un renfort de taille que les services techniques ont réceptionné le jeudi 9 décembre. Un beau tracteur tout neuf équipé d'une lame de déneigement. Un allié de poids sur lequel ils pourront également compter pour faucher chemins et abords.



Les derniers témoins de la saison verte ont été ramassés à la pelle avenue Henri-Grivot.



Après un mois de travaux, le Cratère est désormais hors d'eau en cas de gros orage. Par la même occasion, la voirie a été adaptée pour permettre le déchargement des marchandises de l'enseigne U Express, en cours de transformation.



Le poids total autorisé en charge des véhicules empruntant la rue de la Villeneuve a été limité à 3,5 tonnes, tout comme la portion de la rue du Docteur Rémond comportant le pont enjambant la coulée verte.



Le feu tricolore initialement prévu pour équiper le carrefour composé des rues Eugène Renault et du Docteur Camescasse a été installé. Il présente un design épuré.



En décembre, les agents des services techniques ont mis en place les décorations de Noël, les illuminations et les sapins des places du Général Leclerc et du Jeu de Paume.



La mairie répond à vos interrogations.

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique « Avis et Réclamations », ou directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.



Question > 11 novembre 2021

Est-il possible d'avoir une date concernant le nettoyage (souffler les feuilles) de la rue de la Petite Houssière pour que les riverains puissent enlever leurs voitures ?

Réponse : Les agents des espaces verts sont intervenus le 12 novembre.



Question > 16 novembre 2021

Pourquoi ne peut-on plus se garer sur le parking du stade ? Je n'habite pas Saint Arnoult mais j'y pratique la gym depuis plus de 15 ans ! Si l'extérieur est rempli de véhicules, je dois rentrer chez moi ? Lamentable !!!!!

Réponse : Le parking de l'enceinte sportive est fermé afin de garantir la sécurité des piétons, notamment des enfants qui s'y trouvent.



Remarque

> 19 novembre 2021

Rue Triquedame en partant de la rue Charles de Gaulle vers l'église, un éclairage à détection de mouvement ne s'allume plus. Le bout de rue est plongé dans le noir.

Réponse : La société Pruneville en charge de la maintenance de l'éclairage public est intervenu en semaine 49.



Remarque > 9 décembre 2021

Demande de rebouchage de nids de poule au niveau des 32 et 34 rue des Paradis.

Réponse : Le 13 décembre, un agent du service voirie de la mairie a rebouché les trous dans la chaussée avec du bitume à froid. Une intervention identique a également été menée le 16 décembre rue Pontbriand.



Remarque > 10 décembre 2021

Je trouve dommage que l'expression « Joyeux Noël » n'ait pas été utilisée dans les décorations de Noël notamment sur le sapin installé en centre-ville.

Réponse : Il a semblé plus judicieux à la municipalité de souhaiter de « Joyeuses fêtes » aux Arnolphiens, incluant ainsi Noël et Nouvel An.



Posez vos questions directement à l'aide de votre smartphone.

Majorité municipale

Une belle et bonne année 2022 dédiée aux Arnolphiennes et Arnolphiens.

Tout d'abord un grand merci à vous d'avoir répondu massivement présents aux évènements de fin de l'année, comme le forum des associations (1 500 personnes), le salon du livre (300 personnes), et vous être déplacés avec vos familles pour la photo du père Noël tout en gardant le sourire dans la file d'attente de plus de 425 personnes... Le père Noël est toujours aussi bavard...

Merci aux agents qui ont su préparer et coordonner nos demandes pour vous servir. Un détail qui illustre une organisation qui se met en place, avec des imprévus, des erreurs, mais une volonté commune pour avancer et être disponibles pour vous...

Ce n'est pas un temps administratif qu'il faut subir mais un temps pour se comprendre et s'organiser. Ce temps est passé, la fin de l'année a prouvé la détermination de chacun à réaliser les petits comme les grands projets, pour les Arnolphiens et notre ville.

L'année 2022 sera l'année de nos grands projets, car oui, eux aussi, ont avancé et avanceront encore.

Les projets d'État, comme Petites Villes de Demain, qui s'étalera sur 6 ans, porté par la collectivité et pour lequel un chef de projet sera dédié aux villes d'Ablis et de Saint-Arnoult. Nous espérons débiter ce projet dès janvier pour vous présenter une vision

globale dès la fin de l'année 2022.

Les projets du Département, comme celui de la maison médicale, à l'arrêt, jamais planifié, jamais signé, est remis sur les rails, de l'ancienne voie de chemin de fer, au-dessus du Cratère. Avec l'aide du Département et de leurs services compétents, le projet a été repensé en un temps record pour être enfin réalisable. Un remerciement spécial encore aux agents qui ont participé et aidé à l'extérieur comme à l'intérieur de la mairie.

Le projet de l'avenue Henri Grivot, aussi... Les plus anciens d'entre nous ne veulent plus y croire, un projet de 20 ans, démêlé en quelques mois par des équipes efficaces qui ne braderont pas les terres de la ville même si d'autres avaient osé les offrir.

Le projet de la Porte de Chartres, en cours d'organisation... Et les projets privés que, bien sûr, nous accompagnerons au cours de l'année...

Nous avons conscience que parler des projets c'est bien, mais les réaliser c'est encore mieux.

... Et les autres projets ? Vont nous dire certains opposants...

Venez, venez avec un dossier solide, nous vous recevrons et en discuterons avec plaisir, mais il n'est plus temps de nous demander des comptes sur ce que vous n'avez pas réalisé, ni travaillé.



Opposition municipale

Ensemble pour Saint Arnoult



Ensemble pour Saint Arnoult

Après 18 mois de mandat, le bilan de cette équipe est désespérément nul.

Quelques arbres plantés, deux rues remises en double sens, des panneaux « voisins vigilants » en entrée de ville et puis... rien, le néant.

Ils ne sont même pas capables de mettre en œuvre leurs promesses électorales de réunions de quartiers ou de vidéosurveillance, trop « compliquées » (!)

Ils perdent toutes les subventions que nous avons obtenues en laissant les projets à la dérive : maison médicale, second gymnase, maison des jeunes et de la culture, réhabilitation de l'avenue H. Grivot, parvis de la mairie accessible et agréable... des centaines de milliers d'euros qui resteront à la charge des Arnolphiens alors que les financements étaient obtenus. Dramatique.

Nous formons le vœu qu'ils se mettent (enfin) au travail en 2022 et sortent de leur inaction.

Pour notre part, nous vous assurons rester mobilisés sur tous les dossiers, et

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Prenez soin de vous.

Saint-Arnoult et Vous



La concertation PROMISE !

Enfin une réunion de travail sur la maison médicale ! Surprise de courte durée, car cette réunion n'a fait que confirmer l'état d'immobilisme du projet. Il ne rentre ni dans le programme ni dans le calendrier prévu initialement.

Quant au budget ? La majorité est incapable de définir le coût réel.

En revanche, des d'équipements ont été radicalement supprimés : le lieu de stockage pour les praticiens, l'aménagement des combles... **L'évolution de l'établissement** sera dans le futur **compromise**.

Malheureusement, pour l'intérêt général, ce fut une **réunion stérile qui n'a fait que confirmer l'amateurisme de cette équipe**. Les « moi, je » et le ton donné dès les premières réponses par le 1^{er} Adjoint et « Maire honoraire » ont démontré le peu de respect que ces élus accordent aux projets dont notre ville a besoin.

Il est grand temps que cette majorité apprenne le sens de démocratie et de respect.

Nous vous souhaitons une très belle année 2022, en prenant soin de vous et de vos proches.

Maison Elsa Triolet-Aragon

MAISON
TRIOLET
ARAGON

EN JANVIER CHEZ ARAGON ET ELSA TRIOLET

Toute l'équipe de la Maison Elsa Triolet – Aragon vous souhaite une belle et heureuse année 2022. Celle-ci sera placée, mois après mois, sous le signe du poète à l'occasion du 40^e anniversaire de sa disparition, le 24 décembre 1982.

Dès avant la réouverture annuelle de la Maison, le 5 février, avec le vernissage de l'exposition de C215, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour plusieurs événements à Paris et Saint-Arnoult-en-Yvelines.



ARAGON ET L'ART MODERNE

Judi 6 janvier à 19h > Espace Niemeyer/Paris

À l'espace Niemeyer (Paris 19^eme), dans le cadre de l'exposition Libres comme l'art qui compte plusieurs œuvres liées au poète comme la Joconde à moustaches de Marcel Duchamp, Pierre Juquin, Yolande Rasle et Renaud Faroux rappellent la relation fondamentale d'Aragon aux mondes de l'art.

Entrée libre sur réservation.

LA NUIT DE LA LECTURE

Judi 20 janvier de 20h à 23h > Maison Elsa Triolet-Aragon

C'est à une lecture en musique que nous vous invitons avec la mise en chansons inédite de poèmes d'Aragon proposée par Véronique Pestel. Les Souffleurs, « commandos poétiques » vous accompagneront dans cette singulière nuit aragonienne qui vous permettra également de visiter la maison loin de la lumière du jour.

Entrée libre sur réservation.



1982-2022 : UNE ANNÉE AVEC ARAGON

Samedi 5 février 2022 > Petit Palais/Paris

Aragon s'invite au Petit Palais pour présenter toute une année de rencontres artistiques et culturelles. Ariane Ascaride fera résonner les mots de l'écrivain tandis qu'Hopare proposera une performance artistique. Un concert de musique baroque clôturera ce rendez-vous parisien.

AUTOGRAPHES de C215

Du 5 février au 8 mai 2022 > Maison Elsa Triolet-Aragon

Vernissage le samedi 5 février 2022 à 15h

Avec un appétit de formes et de supports, C215 dit l'intensité de ses liens de plasticien avec le monde des lettres au travers d'un dialogue entre manuscrits autographes d'écrivains et portraits au pochoir, depuis Rimbaud jusqu'à Barbarant en passant par Aragon et Elsa Triolet.



VISAGES D'ARAGON

Du 5 février au 8 mai 2022 > Maison Elsa Triolet-Aragon

Aragon, de son vivant, a été photographié, dessiné, peint par de nombreux artistes. Au-delà, il fut et demeure une source d'inspiration parmi les plasticiens. L'exposition invite à découvrir quelques-uns des plus célèbres visages d'Aragon.

Entrée libre sur réservation.

Informations : www.maison-triolet-aragon.com

Lundi 3 janvier

9h à 16h : Atelier de patine sur bois avec les Ateliers Artisanaux. Renseignements et réservation auprès de Michèle Stéfaniak au 06 86 72 66 49. Salle Paul Verlaine.

Dimanche 9 janvier

15h à 17h : Atelier de méditation organisé par l'association Équilibris. Ouvert à tous. Tarif : 25 €. Contact et informations : yogaequilibris@gmail.com 06 23 65 79 86.

Jeudi 13 janvier

9h30 à 17h : Initiation à l'encadrement et au cartonage (1^{er} cours gratuit). Renseignements et réservation auprès de Monique Lefranc au 01 30 41 24 68.

Vendredi 14 janvier

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo.

Jeudi 20 janvier

9h à 16h : Atelier de patine sur bois avec les Ateliers Artisanaux. Renseignements et réservation auprès de Michèle Stéfaniak au 06 86 72 66 49. Salle Paul Verlaine.

Mardi 25 janvier

9h30 à 17h : Le département des Yvelines en partenariat avec la mairie organise une journée de vaccination contre la Covid 19. Inscription auprès du CCAS dès le mardi 4 janvier au 01 30 88 25 20. Place Jean-Moulin.

Vendredi 28 janvier

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo

Samedi 5 février

Permanence UFC-Que Choisir. Accompagnement dans la résolution des litiges de consommation, salle Rêverie.

Recrutement de féminines au FC 78



Le Football Club 78 Saint-Arnoult s'attache au développement du football féminin au sein de ses effectifs. Le club compte déjà deux équipes de filles, une chez les moins de 15 ans (13 et 14 ans) et l'autre chez les moins de 18 ans (16 et 17 ans) ainsi que quelques joueuses dans les catégories U6 et U12.

Afin de poursuivre son recrutement au féminin, le club invite les jeunes Arnolphiennes à différentes portes ouvertes pour taper le ballon.

- les lundis et jeudis de 18h30 à 20h pour toutes les filles nées entre 2004 et 2009.
- les mercredis de 17h à 18h15 pour toutes les filles nées entre 2013 et 2016
- les mercredis de 18h30 à 20h pour toutes les filles nées entre 2010 et 2012

Rendez-vous au stade 51 rue de Nuisement pour prendre part à un entraînement découverte.

État Civil

Nos nouveau-nés

- GUET MACQUET Raphaël, le 5/11/2021
- MICHON Martin, le 3/12/2021
- DAME Soren, le 4/12/2021
- MICHEL dit LAROCHE Romy, le 7/12/2021
- COLLOREC Margaux, le 9/12/2021

Ils nous ont quittés

- CLARISSE Gonzague, le 26/11/2021
- LOCHEREAU Yvonne, le 6/12/2021
- MARTIN Jacqueline, le 8/12/2021
- MOURIER Madeleine, le 9/12/2021

Ils se sont mariés

- BOTTEMANNE Nicolas et CHIGOT Tiphaine, le 20/11/2021
- VERNET Arnaud et SANCHEZ LLANOS Mariana, le 29/11/2021

UFC-Que Choisir recrute



UFC-Que Choisir Rambouillet cherche des bénévoles ayant le sens de l'engagement et de l'altruisme pour aider les personnes confrontées à un conflit de consommation ou d'environnement !

Faire acte de candidature par mail : president@rambouillet.ufcquechoisir.fr ou laisser un message sur le répondeur au 01 78 82 52 12

Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



Contact : 06 30 22 57 26

Date	Heure	Lieu	Distance
Mardi 4 janvier	13h30	Rochefort - Parking poste électrique - Rue G. Lerouge	13 km
Dimanche 9 janvier	9h	Saint-Arnoult-en-Yvelines - Parking place J. Moulin	22 km
Mardi 11 janvier	13h30	Sainte-Mesme - Parking de la mairie	14 km
Dimanche 16 janvier	9h	Saint Cyr-sous-Dourdan - Parking à côté de l'église	18 km
Mardi 18 janvier	13h30	Les Granges-le-Roi - Parking de l'église	13 km
Dimanche 23 janvier	9h	La Celle-les-Bordes - Parking de la mairie	20 km
Mardi 25 janvier	13h30	Clairefontaine-en-Yvelines - Parking de l'église	13 km
Dimanche 30 janvier	9h	Saint-Arnoult-en-Yvelines - Parking du gymnase	23 km
Mardi 1 ^{er} février	13h30	Rambouillet - Parking Leclerc	13 km



Bonne Année 2022



Madame Joëlle Jégat,
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines,
les adjoints et conseillers municipaux
*vous souhaitent à vous et à vos proches
une magnifique année 2022.*